

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 14 décembre 2021, 19 h**

- 1 ORDRE DU JOUR
 - 1.1 Approbation de l'ordre du jour

- 2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance
 - 2.2 Adoption - Règlement numéro 445 de régie interne du conseil
 - 2.3 Nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) - conseil municipal
 - 2.4 Autorisation de dépenses - Formation des nouveaux élus
 - 2.5 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022
 - 2.6 Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 2.7 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 2.8 Dépôt du Rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle
 - 2.9 Dépôt des Rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et l'adoption du Programme triennal d'immobilisations
 - 2.10 Avis de motion et présentation d'un projet - Règlement numéro 446 sur le traitement des élus municipaux, remplaçant le règlement numéro 418

- 3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL
 - 3.1 Nomination d'un pompier éligible - Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu
 - 3.2 Politique de conditions de travail des cadres – Adoption de l'échelle salariale 2022
 - 3.3 Nomination d'une greffière adjointe - Service du greffe et des affaires juridiques
 - 3.4 Nomination d'un chauffeur/journalier - Service des travaux publics

- 4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 - 4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois
 - 4.2 Approbation des comptes à payer du mois
 - 4.3 Approbation du budget 2022 - Régie intermunicipale de police Roussillon
 - 4.4 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2010 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2022

- 4.5 Adoption - Règlement numéro 2011 décrétant le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022
- 4.6 Vente pour défaut de paiement de taxes
- 4.7 Financement de divers projets – affectation des sommes

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6 SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

- 6.1 Modification à la résolution numéro 21-01-016 - Demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement - Projet de développement des infrastructures
- 6.2 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement et Accélération - dossier AIRRL-2020-628 - Résolution attestant la fin des travaux
- 6.3 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement et Accélération - dossier RIRL-2020-1042 - Résolution attestant la fin des travaux
- 6.4 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Dossier 00031416-1 - 67010 (16) - 2021-04-26-49
- 6.5 Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - Année 2020
- 6.6 Autorisation de signature - Convention d'aide financière par le ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Soutien - dossier S48
- 6.7 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 1008-13 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin de désigner la rue de la Moisson et le rond-point de la rue du Méandre, chemins publics à sens unique, ainsi que d'interdire le stationnement sur une partie des rues Lussier, de la Moisson, du Méandre et de la Rivière
- 6.8 Approbation de modifications - Réhabilitation environnementale des sols sur le lot 2 714 337 du cadastre du Québec – Garage municipal – 95, montée Monette à Saint-Philippe – Appel d'offres GEN-2021-05

7 SÉCURITÉ INCENDIE

- 7.1 Dispositions de biens - Service de sécurité incendie

8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 8.1 Dérogation mineure - DM-2021-085 – 177, rue Bernard – dimension dérogatoire du lot 6 456 481 (projeté), enclavement et superficie dérogatoire du lot 6 481 355 (projeté) du cadastre du Québec
- 8.2 Dérogation mineure - DM-2021-089 – Rang Saint-André, sur les lots 2 714 143, 2 714 144, 2 714 145, 2 714 146 et 2 714 148 du cadastre du Québec (lots projetés 6 482 500 à 6 482 539 et 6 483 356 à 6 483 413) – Projet de lotissement du Domaine Arion

- 8.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Dossier PIIA-2021-090 – Rang Saint-André, sur les lots 2 714 143, 2 714 144, 2 714 145, 2 714 146 et 2 714 148 du cadastre du Québec (lots projetés 6 482 500 à 6 482 539 et 6 483 356 à 6 483 413) – Projet de lotissement du Domaine Arion - Zone AH-220
- 8.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-2021-086 – 91 et 95, rue Dupuis - Lots projetés 6 480 498 et 6 480 499 du cadastre du Québec - Zone H-10
- 8.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-2021-087 – 193 et 197, rue Dupuis - Lots projetés 6 461 841 et 6 461 842 du cadastre du Québec - Zone H-28
- 8.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-2021-088 – 2900, route Édouard-VII - Lot 2 714 059 du cadastre du Québec - Zone C-109
- 8.7 Octroi d'un mandat - Élaboration d'un plan directeur d'aménagement - secteur ouest de l'autoroute 30
- 8.8 Avis de motion - Règlement numéro 501-02 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :
- 1) de réduire de 2 à 1 étage la hauteur en étages minimale autorisée et de ne plus exiger de pourcentage d'emprise au sol minimal, pour les bâtiments principaux de l'usage « Utilité publique et grandes infrastructures de transports » ;
 - 2) de modifier les dispositions particulières applicables aux cours adjacentes à l'emprise de l'autoroute 30 ;
- pour la zone I-03.
- 8.9 Adoption - Projet de règlement numéro 501-02 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :
- 1) de réduire de 2 à 1 étage la hauteur en étages minimale autorisée et de ne plus exiger de pourcentage d'emprise au sol minimal, pour les bâtiments principaux de l'usage « Utilité publique et grandes infrastructures de transports » ;
 - 2) de modifier les dispositions particulières applicables aux cours adjacentes à l'emprise de l'autoroute 30 ;
- pour la zone I-03.
- 8.10 Autorisation de signature - Entente modifiant l'entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu concernant le raccordement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire de Saint-Mathieu à celui de Saint-Philippe afin d'autoriser le raccordement du Domaine Arion à la conduite d'aqueduc aménagée par Saint-Mathieu, sur la montée Monette à Saint-Philippe
- 8.11 Autorisation de signature - Protocole d'entente concernant le développement domiciliaire du Domaine Arion
- 8.12 Règlement numéro 501-03 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et de lotissement afin :
- 1) de modifier les noms identifiant les types de bâtiments, selon leur usage, afin d'établir les normes relatives au pourcentage minimal de maçonnerie requis pour chacun d'eux ;
 - 2) de modifier le pourcentage de maçonnerie minimal requis pour un mur latéral faisant face à une voie de circulation à l'intérieur du périmètre urbain;
 - 3) d'établir, pour les bâtiments résidentiels situés à l'extérieur du périmètre urbain, des pourcentages de leur surface extérieure devant être constitués d'un matériau du groupe « maçonnerie » ;
 - 4) de modifier les dispositions applicables aux matériaux de revêtement extérieur lors d'un remplacement complet du revêtement d'un bâtiment principal existant
- 8.13 Adoption - Projet de règlement numéro 501-03 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et de lotissement afin :

- 1) de modifier les noms identifiant les types de bâtiments, selon leur usage, afin d'établir les normes relatives au pourcentage minimal de maçonnerie requis pour chacun d'eux ;
- 2) de modifier le pourcentage de maçonnerie minimal requis pour un mur latéral faisant face à une voie de circulation à l'intérieur du périmètre urbain;
- 3) d'établir, pour les bâtiments résidentiels situés à l'extérieur du périmètre urbain, des pourcentages de leur surface extérieure devant être constitués d'un matériau du groupe « maçonnerie » ;
- 4) de modifier les dispositions applicables aux matériaux de revêtement extérieur lors d'un remplacement complet du revêtement d'un bâtiment principal existant

9 Divers

9.1 Varia

9.2 Informations de monsieur le maire

9.3 Période de questions

9.4 LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1 Levée de la séance